



Action du 26 octobre 2020

Séгур = IMPOSTURE



Les salariés de L'Institut Camille Miret 46120 LEYME sont indignés par La DECISION UNILATERALE (DU) prise par la FEHAP LE 15 OCTOBRE 2020 lors de la négociation paritaire nationale.

Dans la continuité des mouvements nationaux du 15 octobre, la CGT-ICM a impulsé localement une action en intersyndicale et le syndicat SUD s'est engagé à nos côtés.

Pour nous, le Ségur ne répond en rien aux revendications de tous les professionnels du public, du privé, du sanitaire, du social et du médico-social qui ont assuré la continuité de l'activité dans des conditions extrêmes pendant la crise COVID-19 et aujourd'hui encore !!!

Les salariés se sentent trahis par les promesses du gouvernement et par son manque de considération suite aux doléances des acteurs du terrain, et à la **non pérennisation annoncée de l'indemnité forfaitaire liée au SEGUR.**

Si pas de financement par l'ARS = pas de revalorisation salariale

Pour la Santé, le médico-social et le social, encore des différences inacceptables !

Celles-ci sont inéquitables dans les ESPIC (Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif) comme l'ICM où, plusieurs secteurs d'activité sont représentés (Sanitaire / Social / Médico-Social)

Nous exigeons une revalorisation salariale commune pour TOUS les professionnels et dans TOUS les secteurs (sanitaire, médico-social et social) pour que nous retrouvions enfin un sentiment de justice, d'égalité et de reconnaissance.

Les salariés de l'ICM sont fatigués et usés

Nous disons, STOP aux dégradations des conditions de travail qui épuisent les professionnels et qui participent au phénomène de démissions que l'on connaît sur l'institut.

Nous disons, STOP aux mutualisations des moyens humains entre services de l'intra et de l'extra qui ne sont pas compatibles avec une continuité des soins satisfaisante. La flexibilité toujours accrue ainsi que les destructions à venir des services, montrent que vous n'avez nullement tiré les leçons de la crise et que l'avenir sera difficile.

Nous devons redonner du sens à notre travail mais nous ne pourrons le faire que si l'on nous donne les moyens de le mettre en pratique. Il est donc important que pour cela, nous soyons tous **unis** derrière cette même cause et que nous portions tous ensemble ces demandes devant le **Conseil d'Administration ICM le 26 octobre 2020 à 14h00.**

Les effectifs actuels pour les secteurs Sanitaire, Médico-Social et Social ne correspondent en rien à la réalité du terrain si vous souhaitez encore des prises en soins de qualité.

Le niveau de nos rémunérations ne correspond en rien à nos qualifications, à nos responsabilités, à notre incontestable utilité sociale.

Continuez à détruire le système de santé par vos réformes et vous en tirerez les conséquences : épuisement, burnout, maladie, démissions...

Rassemblement lors du Conseil d'Administration,

le lundi 26 octobre 2020

Cour d'Honneur de l'Institut Camille Miret

A partir de 13H45



CGT – SUD-ICM PRÉAVIS DE GRÈVE



Les organisations syndicales C.G.T et SUD de l'Institut Camille Miret déposent, en vertu de l'Art. L 2512-2 du Code du Travail, un préavis de grève pour la journée du Lundi 26 OCTOBRE 2020 :

Dans la suite de la journée nationale d'action de notre champ professionnel du 15 octobre 2020.

Nous demandons des embauches massives de personnels qualifiés dans tous les services et secteurs d'activités (Sanitaire, Social et Médico-Social).

- Le versement des 183€ à tous les secteurs d'activités que couvrent la CCN 51 et la CCN 66 et cela sans distinction (Sanitaire, Social, Médico-Social).
- L'ouverture massive de lits, dans les services du Sanitaire, dans les structures du Médico-Social, Social et partout où cela est nécessaire.
- L'amélioration générale des conditions de travail.
- Refuser les mutualisations d'effectifs sur plusieurs services au gré de l'activité et des présences en personnel.

Nous vous rappelons, qu'en vertu de l'article L2512-2 du Code du Travail, « pendant la durée du préavis, les parties intéressées sont tenues de négocier ».

Leyme, 20 Octobre 2020

Pour la C.G.T-ICM :

Les Délégués Syndicaux CGT

M. Sylvie Roustan,

M Nicolas Couzat

Pour SUD-ICM

La RSS-SUD

M. Aurore Ménard,

